Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260130-DCM20262901004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	23
Votants	26

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Thierry BERTRAND, Dominique BOISSEL, Julien BOIVIN, Bruno BOURGOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Stéphanie DUMAND, Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Odette GUILLARD, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Thérèse POIRIER, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Nicolas VERON-GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Julien CHARON à Audrey GRUEL, Véronique DUTAY à Bernard ETHORÉ, Guewen GET à Joël TARDIF

Absents : Vanessa BEAUJOUAN, Jean-Yves GOUILLET, Frédéric PAULY

A été nommée secrétaire : Nicolas VERON-GRUAU

2026-2901-004 – Aménagement-cadre de vie : convention aménagement sur la RD 36 – rue de Bruz

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la mise en place d'une route barrée sur cet axe est compliquée à la vue du flux de circulation.

Considérant que les travaux de modification du réseau d'eaux pluviales permettent la mise en place d'une route barrée,

La commune a réalisé des travaux d'aménagement de voirie sur la route départementale n°36 en traversée de l'agglomération consistant en le renouvellement de la couche de roulement (BBSG – 6cm).

La prise en charge de la couche de roulement en enrobé par le Département d'Ille-et-Vilaine sera versée à la Commune sous forme d'une participation financière à hauteur de 12.00€ TTC/m². Cette participation financière du département engendre une interdiction pour la commune ou différents

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260130-DCM20262901004-DE

pétitionnaires, d'engager la réalisation de tranchée pendant une période de 5 ans à l'issue des travaux au droit de l'aménagement.

Calculée sur la base d'une largeur de chaussée moyenne de 5.50m, pour une surface totale maximale de 800m² cette participation financière d'un montant de maximal de 9 600.00€ TTC sera versée après réception des travaux au vu du constat des surfaces traitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention aménagement sur la RD36 - rue de Bruz jointe en annexe de la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 26 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Nicolas VERON-GRUAU